PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de la protection des populations

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(L .181-10-1 du code de l'environnement)

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST

Commune de VAULX-EN-VELIN

Date, objet et conduite de la consultation : sont soumises à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST pour construire et exploiter une installation de tri et de broyage de déchets non dangereux, 34-36 avenue Garibaldi à Vaulx-en-Velin. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu du lundi 7 décembre 2026 à 9 heures au lundi 8 mars 2027 à 17 heures inclus.

Elle sera conduite par Mme Laurence LEMAÎTRE, désignée en qualité de commissaire enquêtrice. En cas d 'empêchement, elle sera remplacée par Mme Claire MORAND, désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Composition et consultation du dossier : Le dossier mis à la consultation du public est composé des dossiers de demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale déposés par la société SUEZ RV CENTRE EST, accompagnés notamment d'une étude d'impact. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier de demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, les informations complémentaires transmises par le pétitionnaire à la demande du préfet.

Pendant la durée de la consultation, les dossiers seront consultables sur le site Internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante: https://www.registre-dematerialise.fr/7767 et, sur support papier, à la mairie de Vaulx-en-Velin, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la direction départementale de la protection des populations, sur demande préalable adressée à ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionnée ci-dessus, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis, le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Des renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de M. Samuel FAGES, Chef de projet développement, à l'adresse suivante : samuel.fages@suez.com/Téléphone : 06 30 48 26 10.

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation mentionné ci-dessus, par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7767@registre-dematerialise.fr ainsi que par courrier postal adressé à la direction départementale de la protection des populations – service protection de l'environnement, à l'attention de Mme Laurence LEMAÎTRE – commissaire enquêtrice, 245 rue Garibaldi 69 422 Lyon cedex 03.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou par tout autre moyen que par voie électronique seront consignées par la commissaire enquêtrice sur le site dédié à la consultation.

Des questions pourront être adressées à la commissaire enquêtrice via le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation .

La commissaire enquêtrice organisera, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques :

– réunion d'ouverture, le mercredi 16 décembre 2026 à 18 heures (Salle de réunion de la Mairie Annexe au 32, Rue Alfred de Musset 69120 Vaulx-en-Velin - Accès par le 4, Rue Joseph Blein, entre la Bibliothèque Chassine et le Centre Social Peyri.)

- réunion de clôture, le mardi 2 mars 2027 à 18 heures (Grande salle du 6ème étage de l'Hôtel de Ville de Vaulx-en-Velin).

A l'issue de la consultation du public : L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est le préfet du Rhône.L'autorité compétente pour prendre la décision relative au permis de construire est le maire de Vaulx-en-Velin.

La commissaire enquêtrice rendra public son rapport et ses conclusions motivées, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.